

Image not found or type unknown



## saisie immobiliere application

Par **lelepe**, le **04/06/2019** à **20:58**

*la saisie d un bien immobilier a été de en 2015, une partie de la somme a été versé à l huissier avec la possibilité d un paiement par échéancier, au bout du deuxième mois il m a été dit que le dossier est clos et depuis plus rien , aujour d hui en 2019 les taxes foncières me st toujours réclamées ,et depuis que j ai décidé de faire des reparations, après 4 ans un géomètre s est présente au nom du creancier. Ce jugement et adjudication sont ils caduques*